

# La justice tranchera aujourd'hui

● Le FFS adopte le budget 2015 sans l'opposition et sans l'administration

Page 3

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dixième année - N° 3450 - Mardi 30 décembre 2014 - Prix : 10 DA

Situation économique et sociale

## Bouteflika réunit aujourd'hui un conseil restreint des ministres

Page 2



Bouchouareb au sujet du code des investissements

## Le projet présenté en février à l'APN

Page 5

### Que faut-il retenir politiquement de 2014 ?

Par Mohamed Habili

**B**ien malin qui pourra dire dès aujourd'hui qu'est-ce que les historiens à venir retiendront en premier lieu, en matière de politique intérieure, de l'année qui désormais dans quelques heures seulement aura vécu. Est-ce l'élection présidentielle débouchant sur un quatrième mandat pour Bouteflika alors même qu'il n'était pas au meilleur de sa forme physique ? Est-ce la montée dans le ciel algérien de cette nouvelle étoile politique appelée Sofiane Djilali ? Serait-ce plutôt la tenue à Mazafran de la rencontre fondatrice de la CNLTD, un certain 10 juin, cataloguée d'histoire par bien des gens dès ce moment, mais dont on peut déjà craindre qu'ils aient en cela fait preuve d'un certain empressement ? A moins que ce ne soit la chute des cours du pétrole, encore qu'à proprement parler ce ne soit pas là un fait de politique intérieure. La poursuite des violences à Ghardaïa, quand ce n'était pas ailleurs dans la même région du pays ? Ou préféreront-ils plutôt mettre l'accent sur le fait que ces violences ont cessé au contraire, ou quasiment, vers la fin de l'année ? Au grand déplaisir d'ailleurs des opposants regroupés dans la CNLTD, et davantage encore des journaux qui à l'évidence se sont jurés d'offrir un « printemps arabe » aux Algériens, quand bien même ceux-ci n'en voudraient pas ?

Suite en page 3

## Intempéries

# Neige et orages causent d'importants dégâts

● Tizi Ouzou/ Neige sur les hauteurs dépassant les 900 mètres



Ph: M. Zalouk/J. A.

Les quantités de pluie qui tombent transforment certains quartiers en véritables mares. Les avaloirs et les regards bouchés et mal entretenus y sont pour beaucoup. Le réseau de drainage des eaux est fréquemment défaillant. Les piétons ont du mal à circuler. Les automobilistes ont les mêmes soucis lors de leurs déplacements, des voitures sont prisonnières des eaux et des coulées de boue.

Lire page 2

Promotion des petites et moyennes entreprises

## Elaboration d'une nouvelle loi d'orientation

Page 4



Festival de la musique andalouse et musiques anciennes

## Une grande affluence du public

Page 13



Intempéries

# Neige et orages causent d'importants dégâts

■ Les quantités de pluie qui tombent transforment certains quartiers en véritables mares. Les avaloirs et les regards bouchés et mal entretenus y sont pour beaucoup. Le réseau de drainage des eaux est fréquemment défaillant. Les piétons ont du mal à circuler. Les automobilistes ont les mêmes soucis lors de leurs déplacements, des voitures sont prisonnières des eaux et des coulées de boue.

Par Meriem Benchaouia

La fin de l'année 2014 sera marquée par d'importantes perturbations climatiques dans notre pays et une vague de froid assez

Situation économique et sociale

**Bouteflika réunit aujourd'hui un conseil restreint des ministres**



**UNE SEMAINE** après le conseil restreint consacré aux développements enregistrés par le marché pétrolier international et leurs retombées sur la démarche économique et sociale du pays, le président de la République présidera aujourd'hui à nouveau une autre réunion du même type. A la veille de la signature de la loi de finances, Abdelaziz

Bouteflika fera donc le point avec l'équipe gouvernementale, à laquelle il donnera des orientations et instructions sur la démarche pour contrecarrer les effets de la «crise du pétrole», qui semble partie pour s'inscrire dans la durée et nécessite donc des mesures réactives appropriées. Rappelons que lors du précédent conseil tenu mardi dernier, le président de la République avait instruit l'exécutif de veiller à une meilleure gestion de la dépense publique, sans pour autant toucher à la politique sociale et les mesures de protection y afférentes, ni remettre les grands projets et grands chantiers en cours. Le chef de l'Etat avait souligné aussi que face à cette inquiétante crise, l'Algérie dispose d'une certaine marge de manœuvre résultant d'un désendettement public anticipé quasi total, des réserves de change constituées, ainsi que de l'épargne publique accumulée au niveau du Fonds de régulation des recettes. Le Président Abdelaziz Bouteflika a également donné des instructions fermes au gouvernement afin d'exclure toute remise en cause de la politique d'investissements publics qui demeure le moteur de la croissance et de la création d'emplois et qui permet aussi de répondre aux besoins sociaux de la population, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement et de la formation, de la santé et du logement.

Anis S.

sensible, puisque des chutes de neige abondantes et des pluies orageuses, accompagnées de grêle, persisteront jusqu'à jeudi, selon un bulletin spécial de l'Office national de la météorologie, publié hier. Mort, inondations, disparitions, routes bloquées par l'accumulation de neige sur la chaussée, accidents, villages isolés, tel est le bilan du nouvel épisode des fortes pluies qui ont touché depuis hier plusieurs régions du nord du pays. Les violents orages accompagnés de fortes rafales de vent qui ont eu des conséquences regrettables, notamment à Alger où une bâtisse s'est effondrée, hier matin à La Casbah faisant une victime, un jeune originaire de Ghardaïa. Ainsi, les intempéries ont occasionné plusieurs dégâts, entre autres, le blocage de plusieurs routes dans la capitale pour cause d'inondations. La pluie tombée en abondance ces dernières 24 heures a provoqué la fermeture de nombreux axes routiers, y compris des routes nationales, conduisant à l'isolement de plusieurs hameaux et villages, surtout en zones montagneuses, pénalisant ainsi les citoyens, contraints de rester cloîtrés chez eux. Les intempéries ont mis d'ailleurs les populations dans un désarroi total en raison de l'absence de moyens



Ph/Zalouk M.

pour faire face à ce genre de situation. Les services de sécurité et la Protection civile exhortent les citoyens à la vigilance. En effet, les quantités de pluie qui tombent transforment certains quartiers en véritables mares. Les avaloirs et les regards bouchés et mal entretenus y sont pour beaucoup. Le réseau de drainage des eaux est fréquemment défaillant. Les piétons ont du mal à circuler. Les automobilistes ont les mêmes soucis lors de leurs déplacements; des voitures sont prisonnières des eaux

et des coulées de boue. Les wilayas les plus touchées sont Alger, Tipasa, Blida, Boumerdès, Bouira, Tizi Ouzou, Béjaïa, Jijel, Skikda, Annaba, El Tarf, Sétif, Bordj Bou-Arréridj, Mila, Constantine, Guelma et Souk Ahras. Les cumuls estimés atteindront ou dépasseront les 60 mm et pourraient atteindre localement 80 mm. Il y aura des rafales de vent sous orage de plus de 70 km/heure. Cette période de l'année est souvent caractérisée par un important épisode pluvio-orageux. Selon la

Gendarmerie nationale, tout le réseau secondaire desservant le nord de la wilaya de Sétif reste difficilement praticable et requiert la plus grande prudence de la part des automobilistes. Tout le matériel de déneigement disponible, mis en alerte dès la diffusion du bulletin météorologique spécial (BMS) qui avait annoncé ce mauvais temps, est à pied d'œuvre depuis la nuit dernière pour dégager les routes et assurer les déplacements et l'approvisionnement des populations.

Meriem Benchaouia

Tizi Ouzou/ Neige sur les hauteurs dépassant les 900 mètres

## Une cellule de veille opérationnelle au siège de la wilaya

Une cellule de veille a été installée au niveau du siège de la wilaya de Tizi Ouzou pour suivre de près l'évolution des mauvaises conditions météorologiques annoncées à travers l'émission d'un bulletin spécial valide jusqu'à mercredi prochain, avons-nous appris auprès du responsable de ladite cellule. En effet, selon M. Fellahi, tous les moyens ont été mobilisés pour faire face à cette dégradation des conditions climatiques, notamment les engins nécessaires aux opérations de déneigement en cas de besoin ou encore la reconstitution des stocks de gaz butane, semoule et farine. La direction des travaux publics a ainsi mobilisé quelque 208 engins d'entreprises et de particuliers, à savoir 51 pelleteuses, 48 rétrochargeurs, 47 chargeurs, 19 bulls et 43 niveleuses. A ces équipements viendront s'ajouter les 78 engins des communes. Comme engins nécessaires aux opérations de déneigement, la wilaya de Tizi Ouzou dispose de 29 chasse-neige dont 13 appartenant à la DTP et 16 aux différentes communes situées en haute montagne. Et ce, outre la mobilisation des moyens humains. Les directions du

commerce et des mines ont été assistées pour reconstituer leurs stocks afin de faire face à la demande si la neige venait à bloquer les routes menant vers les localités situées en altitude. Interrogé sur la situation jusqu'en début d'après-midi d'hier, le même responsable a assuré que, hormis le blocage des cols de Chellata, Tirourda et Tizi N'Kouilal, le trafic routier n'était pas perturbé même si sur certains tronçons la circulation restait difficile en raison de la neige. Des sources locales à Ain El-Hammam, Bouzeguene, Iferrhounene, Beni yenni et Larbaa Nath Irathen contactées par nos soins ont confirmé des chutes de neige depuis la nuit de dimanche à lundi sur les hauteurs dépassant les 900 mètres et des difficultés de circulation routière ont contraint de nombreux habitants de ces localités à ne pas se rendre à leurs lieux de travail, préférant rester chez eux en ces derniers jours de l'année 2014. Dans la ville du chef-lieu de wilaya Tizi Ouzou, les rares déplacements des habitants a eu pour effet une circulation fluide, alors que sur plusieurs tronçons routiers des quartiers de la ville des Genêts des flaques d'eau ont rendu dif-



Ph/Hamid M.

Ain El Hammam, dans la matinée d'hier

ficile la circulation automobile. Les administrations implantées au chef-lieu de la wilaya ont également enregistré un fort taux

d'absentéisme en raison des mauvaises conditions climatiques.

Hamid Messir



Crise à l'APW de Béjaïa

# La justice tranchera aujourd'hui

■ L'opposition a refusé de cautionner l'ordre du jour sans l'ajout du point lié au fonctionnement de l'APW, notamment le remaniement de ses organes exécutifs et ses commissions, le groupe FFS soutenu par des élus RND a refusé de céder faisant valoir une majorité de 22 élus.

LA QUESTION DU JOUR

**Que faut-il retenir politiquement de 2014 ?**

Suite de la page une

L'impossibilité qu'il y a à dire dès à présent qu'est-ce qui paraîtra significatif à ceux qui plus tard se pencheront sur les événements ayant jalonné l'année 2014 montre assez que ce ne sont pas les acteurs d'aujourd'hui, ce que d'une certaine façon nous sommes tous, qui décident du sens à donner au présent mais ceux qui n'en auront pris aucune part. Ce n'est pas parce qu'on a été présent à un événement qu'on est fondé à en être l'historien. C'est même le contraire qui est vrai. Pour juger avec une relative objectivité d'une époque, d'un moment du passé, tout proche ou plus lointain, d'un événement ou d'une suite d'événements, la première condition est de n'y avoir participé d'aucune façon. Plus on est éloigné dans le temps d'un événement, plus on a de chance de l'appréhender dans sa véritable signification ou dimension, dans sa vérité, toujours relative, parce qu'elle-même changeante, car dépendante du point de vue où l'on se place. Mais qui est dans l'événement n'en peut rien dire de sensé puisque lui-même est secoué et malmené dans ses remous. C'est-à-dire qu'il devrait s'interdire d'en rien dire. Ce qui bien sûr est impossible. Il faut bien vivre l'événement cependant, en parler, s'y orienter, s'y reconnaître, ne serait-ce que pour ne pas avoir à le subir en entier. Sinon on serait comme le Curé de Tours de Balzac, qui ne voyant rien venir est condamné à tout subir. Lui participe si peu à l'événement qu'il en pour ainsi dire l'objet exclusif. Si on ne peut comprendre le présent, l'histoire se faisant, en pénétrer le sens, on peut du moins s'y orienter, grâce aux repères mis à la disposition de tout un chacun par la logique et le bon sens. Un exemple : la CNLTD se présente comme l'opposition. Passons sur le fait que cela l'amène à récuser ce titre ou cette qualité à ce qui est extérieur à elle. Une opposition unifiée ne peut pas se permettre d'être faible. Pour ce qui la concerne, elle doit être forte doublement, d'une part parce qu'elle se présente comme un front uni et même unique, et d'autre part parce qu'elle estime que la principale caractéristique du pouvoir devant lequel elle se dresse est son illégitimité. Une opposition qui est censée affronter un pouvoir illégitime devrait être à tout le moins crédible quant à elle, sinon légitime. Seulement la CNLTD se garde de tenir ce langage. Elle se contente de le suggérer. N'empêche, ce qu'elle dit d'elle-même, directement et indirectement, l'identifie clairement comme une organisation révolutionnaire. Or une organisation révolutionnaire doit faire la révolution, sauf à être une collection de gens qui passent leur temps à parler pour ne rien faire. Qui font peu de cas de leur crédibilité.

M. H.



Par Hocine Cherfa

La crise qui secoue depuis plus de deux semaines l'APW de Béjaïa persiste encore. Convoquée par le wali conformément aux articles 15, 16, 17, 165 et 168 de la loi n°12-07 du 21 février 2012 relative à la wilaya afin d'adopter le budget primitif de la wilaya 2015, la session extraordinaire tenue avant-hier a buté sur l'intransigeance des uns et des autres. De son côté l'opposition a refusé de cautionner l'ordre du jour sans l'ajout du point lié au fonctionnement de l'APW, notamment le remaniement de ses organes exécutifs et ses commissions, le groupe FFS soutenu par des élus RND a refusé de céder faisant valoir une

majorité de 22 élus dont trois procurations (dont celle du PAW qui était absent). Les discussions entre les deux parties et l'administration représentée par le wali et le Drag ont duré toute une journée sans avancer d'un iota. Elles ont surtout buté sur des clivages liés à l'interprétation des dispositions du code de wilaya, notamment les articles 20, 11 et 43. Chacune des parties a fait lecture d'articles de ce code sans pouvoir convaincre l'autre. D'un côté, le groupe des élus FFS a tenté de faire valoir l'article 20 pour faire accepter une procuration faxée de France afin d'atteindre le quorum, de l'autre l'opposition a brandi les articles 11 et 43 pour rejeter celle-ci qui est, selon elle, nulle et non avenue. Un avis partagé,

d'ailleurs, par le Drag. Et le tout dans une atmosphère électrique caractérisée par des accusations mutuelles, des coups de poings sur la table, des agitations, des énervements, etc.. Cependant, un élément nouveau est apparu par rapport à la dernière session comme nous l'annonçons dans notre édition de samedi. Il s'agit de la position exprimée par un élu du RND qui fait partie de la coalition. Ce dernier a annoncé son intention de voter le budget supplémentaire. Cela pourrait chambarder totalement les rapports des forces lors de la prochaine session convoquée par le P/APW pour dimanche prochain selon l'article 15 du code de wilaya et si évidemment le tribunal administratif auquel a eu recours la coalition venait à se

déclarer incompetent. Enfin, si d'ici aussi le ministère de l'Intérieur décidait à valider le budget voté hier par le FFS en l'absence de l'opposition et de l'administration. Il y a lieu de noter que l'opposition a eu recours au tribunal administratif contre les décisions du président de la séance, Ali Rabhi en l'occurrence, pour «violation de l'article 11 de la loi 12-07 du 21 février 2012 relative à la wilaya». L'article 11 de ladite loi stipule: «L'Assemblée populaire de wilaya ne délibère valablement qu'en présence de la majorité absolue de ses membres en exercice.» Enfin, une bataille juridique est lancée entre les deux parties et le FFS n'est pas prêt à céder l'assemblée «quoi qu'il advienne».

H. C.

Forcing du parti

## Le FFS adopte le budget 2015 sans l'opposition et sans l'administration

Forcing du FFS à l'APW de Béjaïa. Après une session sous haute tension, convoquée pour rappel, avant-hier par le wali conformément aux articles 15, 16, 17, 165 et 168 de la loi n°12-07 du 21 février 2012 relative à la wilaya afin d'adopter le budget primitif de l'année 2015, mais qui s'est terminée en queue de poisson, un coup de théâtre s'est produit hier. Le FFS, a contre toute attente, tenu une assemblée extraordinaire sans l'opposition et sans l'administration. Des directeurs de l'exécutif ont quitté la salle avant le début des travaux. Mais, les élus du FFS ont, quand même, voté le budget primitif de la wilaya de l'année 2015, sachant que l'affaire

a été portée devant le tribunal administratif la veille. Les 19 élus présents à cette «session très extraordinaire» ont validé le budget primitif, ceci sans compter les procurations de deux élus absents dont le P/APW. Un rapport devait être envoyé hier au ministre de l'Intérieur. Une déclaration devait être rendue publique aussi, où le FFS devait revenir sur les péripéties de la crise et de la session extraordinaire d'avant-hier non sans attaque envers ses détracteurs. Cependant, le tribunal administratif n'a pas tranché hier le recours déposé par l'opposition, notamment sur la validité d'une procuration envoyée par faxe de l'étranger. Un recours aussi qui a mis

en cause les décisions du président de la séance, Ali Rabhi, en l'occurrence, notamment la «violation de l'article 11 de la loi 12-07 du 21 février 2012 relative à la wilaya». L'article 11 de ladite loi stipule: «L'Assemblée populaire de wilaya ne délibère valablement qu'en présence de la majorité absolue de ses membres en exercice.» Il y a lieu de noter que des voix se sont élevées hier chez le FFS et ont invoqué la possibilité de «bloquer les 22 communes» où il est majoritaire dans le cas où ils seraient lésés dans cette affaire. Il semble que ce feuilleton n'est pas près de la fin.

H. Cherfa.



Promotion des petites et moyennes entreprises

# Elaboration d'une nouvelle loi d'orientation

■ La nouvelle loi va donner non seulement un cadre meilleur pour la création des PME et leur développement mais il s'agit surtout de les protéger et réduire leur taux «important» de mortalité, a indiqué hier le ministre de l'Industrie et des Mines

Par Ysmine Ayadi

Le ministre de l'Industrie et des Mines, **Abdesselam Bouchouareb**, a fait savoir hier que son département élabore actuellement une nouvelle loi d'orientation pour la promotion des petites et moyennes entreprises (PME) pour favoriser davantage la création de ces entités économiques et assurer leur développement. «Une réflexion sur une nouvelle loi d'orientation des PME a été engagée par le ministère en mai dernier pour apporter des réponses à toutes les préoccupations des PME», a indiqué Bouchouareb lors de l'assemblée générale ordinaire du Conseil national consultatif pour la promotion de la PME (CNC-PME). Ce texte, qui prévoit aussi des changements dans le mode de fonctionnement de plusieurs organismes chargés de promou-

voir les PME, telles que l'Agence nationale de développement des PME (ANDPME) et le CNC-PME, est «presque finalisé et devrait être présenté devant le Parlement prochainement», selon le ministre. En outre, il s'agit dans le cadre de cette loi qui viendra modifier et compléter la loi 01-18 de 2001 portant loi d'orientation pour la promotion de la PME, de réadapter l'Agence nationale de développement des PME (ANDPME) pour qu'elle assure pleinement sa mission de mise à niveau des PME. L'élaboration de cette nouvelle loi intervient après les résultats mitigés de l'opération de mise à niveau des PME, lancé effectivement en 2012, qui n'«a pas atteint ses objectifs». Ce programme, doté d'une enveloppe financière de près 386 milliards de DA, visait la mise à niveau de 20 000 PME jusqu'à fin 2014. Mais seulement 4 000 PME ont adhéré à ce programme, selon les chiffres de l'ANDPME. «Cette opération n'a pas atteint ses objectifs. La responsabilité n'est pas aux hommes mais plutôt à l'organisation et aux textes qui régissent ce programme», a estimé le ministre. La nouvelle loi va donner non seulement un cadre meilleur pour la création des PME et leur développement mais il s'agit surtout de les protéger et réduire leur taux «important» de mortalité, a indiqué le ministre



Ph/D. R.

sans donner des détails sur le taux de mortalité des PME en Algérie. Quelque 900 000 PME opèrent actuellement en Algérie, selon les chiffres avancés par Bouchouareb qui a qualifié ce nombre de «très faible» par rapport au potentiel du pays et aux objectifs du secteur. Le plan d'action du gouvernement vise la création de 1 million de nouvelles PME durant le prochain quinquennat 2015-2019, ajoute le ministre. Abordant la chute des prix du pétrole, Bouchouareb

a affirmé que son secteur avait anticipé cette situation en se fixant comme objectif principal la diversification de l'économie nationale pour mettre un terme à la dépendance aux hydrocarbures. «On a identifié tous les vecteurs capables d'accompagner cette tendance et de créer une économie productive», a-t-il dit. Il s'agit notamment, a poursuivi le ministre, de redynamiser le secteur public marchand, de promouvoir les PME, d'améliorer le climat des affaires, et d'encou-

rager davantage l'investissement productif. Faciliter l'accès des entreprises nationales à la commande publique figure parmi les mesures à même d'encourager la production nationale et diversifier l'économie, selon le ministre. «La situation actuelle est difficile mais nous avons les moyens nécessaires pour y faire face en rationalisant les dépenses. C'est la dernière fenêtre de tir qui reste pour adapter notre économie à l'économie mondiale.»

Y. A.

## Accidents de la circulation 16 morts et 72 blessés en deux jours

SEIZE personnes ont trouvé la mort et 72 autres ont été blessées dans neuf accidents de la circulation enregistrés au niveau national depuis dimanche, a indiqué lundi la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré à Biskra avec cinq morts et 46 blessés dans deux accidents, dont le plus important a fait trois morts et 43 blessés suite au renversement d'un bus de transport de voyageurs survenu sur la Route nationale RN.03 au niveau de la commune d'Oumache, a précisé la Protection civile dans un bilan arrêté à 8h00.

Y. T.

## L'APC de Tichy fermée Des fellahs exigent des actes fonciers

LE SIÈGE de la mairie de Tichy (Est de la wilaya) a été pris d'assaut hier matin par une dizaine de fellahs exerçant au niveau de l'EAC Bensaïd. Ces derniers voulaient exprimer leur colère et surtout exiger des actes fonciers qui leur permettent de jouir pleinement de ces terres. Ils ont exigé l'application de la loi 08/15 relative à l'exploitation des terrains relevant du domaine de l'Etat notamment par le cadastre qui a la charge de l'établissement des actes fonciers. Les manifestants ont refusé aux administrés d'accéder au siège de la mairie.

H. C.

## Centre de facilitation de Jijel

### 270 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement

Au moins de 274 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement par le centre de facilitation de la wilaya de Jijel, a-t-on appris, lundi, auprès du directeur de cet établissement relevant du ministère de l'Industrie et des Mines, Nacereddine Boukrouch.

Ce responsable a précisé que ce bilan, arrêté au 15 décembre courant, concerne des porteurs de projets et des chefs d'entreprise qui ont bénéficié d'un accompagnement auprès des différents dispositifs de soutien à l'emploi et auprès des organismes de promotion de l'investissement.

Il s'agit de promoteurs activant essentiellement dans le BTPH (bâtiment-travaux publics-hydrauliques) et les industries du

bois, du liège, de la sidérurgie, de l'électronique, de l'agroalimentaire, du papier, de la mécanique, de l'agriculture, de la sylviculture et de l'hôtellerie, entre autres créneaux, a déclaré Boukrouch.

La contribution du centre de facilitation appuyé, au cours de la période 2013-2014, la création de quatorze entreprises qui ont généré une soixantaine d'emplois, a-t-on indiqué de même source, ajoutant que cet établissement a également contribué à la mise en place de «business plans» en plus d'études technico-économiques dans divers secteurs d'activités.

Le centre de facilitation des Petites et moyennes entreprises (PME) de la wilaya a

pour mission l'accueil, l'accompagnement et l'orientation des porteurs de projets ainsi que des chefs d'entreprise. Il assure également la formation et la diffusion de l'information et de la documentation au profit des jeunes désireux de créer leur propre entreprise.

Cet établissement, conçu comme une banque de données, est venu renforcer le secteur de la PME-PMI pour offrir un cadre - type de lancement des petites et moyennes entreprises et une assistance aux jeunes engagés dans les différentes étapes précédant le lancement d'une entreprise, a rappelé Boukrouch.

Ahlem N.

## Selon l'Autorité de régulation de la Poste et des télécommunications

### Près de 10 millions d'abonnés à l'Internet en Algérie

Le nombre d'abonnés à l'internet en Algérie a quadruplé en une année, avoisinant les 10 millions au 30 novembre 2014, a indiqué lundi le président de l'Autorité de régulation de la Poste et des télécommunications, Mohamed Toufik Bessaï.

«Le parc des abonnés à l'internet est passé de 2 339 338 en 2013 à 9 816 143 abonnés au 30 novembre 2014, dont 8 231 905

enregistrés pour l'internet mobile», a précisé Bessaï dans un entretien à l'APS.

Il a relevé que le taux de pénétration en internet est passé de 6,04 en 2013 à 24,85% au 31 novembre 2014, une progression qui s'explique essentiellement par le lancement de la 3G en décembre de l'année dernière. Le président de l'ARPT a indiqué que le haut débit fixe (ADSL)

compte 1 510 273 abonnés au 30 novembre 2014 contre 1 297 868 abonnés en 2013.

Quant au haut débit sans fil en mode fixe (4G LTE), le nombre d'abonnés à cette nouvelle technologie, introduite en avril dernier dans le pays, a atteint les 71 402, a-t-il mentionné, rappelant que la 4G LTE a concerné, dans un premier temps, les entreprises et les

cybercafés avant de s'étendre aux particuliers.

Le reste des abonnés à l'internet concerne le Wimax (2 021 abonnés) et le Vsat (542 abonnés).

Interrogé sur le nombre d'internautes en Algérie, il a relevé qu'une enquête sur le sujet sera lancée prochainement par l'ARPT.

Safy T.



Bouchouareb au sujet du code des investissements

# Le projet présenté en février à l'APN

■ Le projet du code des investissements, annoncé par le gouvernement en été dernier, devrait être présenté à l'Assemblée populaire nationale en février prochain ou, au plus tard, en mars, a indiqué, lundi à Alger, le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesslam Bouchouareb.

Par Salem K.

«**J**e pense qu'il (nouveau code des investissements) passera au niveau des différents ministères à partir de janvier (2015), donc nous pouvons espérer (qu'il soit présenté) à l'Assemblée populaire nationale vers le mois de février ou, au plus tard, en mars», a-t-il affirmé à la presse, à l'issue d'une visite qu'il a effectuée à la 23<sup>e</sup> Foire de la production nationale qui se tient du 24 au 30 décembre au Palais des expositions (Alger).

Selon le ministre, le nouveau texte devrait apporter plus de facilités et d'avantages aux investisseurs nationaux et étrangers, tout en confirmant le maintien de la règle 51/49% régissant l'investissement étranger en Algérie.

«Non seulement la règle 51/49 restera mais sera renforcée et élargie au secteur du gros et du

commerce», a-t-il rappelé, en expliquant que cela relève de la volonté des autorités publiques de protéger le marché national en limitant les importations non nécessaires.

En effet, le non-assujettissement du secteur du commerce à la règle 51/49 a contribué à «faire siphonner nos recettes en devises», selon lui, tout en déplorant «l'inondation» du marché national par des produits d'importation non conformes.

Interrogé par un journaliste sur une éventuelle révision ou adaptation de cette règle aux secteurs stratégiques, le ministre a avancé que son maintien n'allait pas empêcher la poursuite des investissements étrangers, citant, à titre d'exemple, les projets réalisés avec des partenaires étrangers dans le secteur de l'énergie, dont l'électricité, et de l'industrie automobile.

Selon lui, «cette approche (révision ou adaptation de la



Le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesslam Bouchouareb

règle aux secteurs stratégiques) aurait été intéressante si nous n'avions pas les moyens de nous développer nous-mêmes. Or, aujourd'hui et grâce à la relance du secteur public et à la mise à

niveau des entreprises privées, je crois que les investissements étrangers se portent très bien (à), et tout cela (la règle) n'a jamais été un problème».

A rappeler que M.

Bouchouareb avait déclaré, lors de la conférence sur le développement économique et social tenue en novembre dernier à Alger, que la règle 51/49 allait être extirpée du code des investissements pour être intégrée dans la réglementation spécifique à chaque activité du secteur économique.

Il avait, alors, souligné que dans le nouveau code, toutes les contraintes qui pourraient entraver l'investissement allaient être supprimées et ne garder que les facilitations et l'accompagnement des projets, et ce, de la conception jusqu'à la réalisation.

Il avait également fait savoir que les dispositions figurant dans le code des investissements en vigueur, qui relèvent de la Banque d'Algérie ou du ministère des Finances, seraient également expurgées du prochain code, indiquant que ces mesures seront du ressort de ces deux institutions.

S. K./APS

Faten D.

Elle produira 268 000 m<sup>3</sup>/j d'eau potable dès février 2015

## Une méga-station de dessalement à El-Mactaâ

La méga-station de dessalement d'eau de mer d'El-Mactaâ, la plus grande du monde, produira, à compter de la première semaine de février 2015, quelque 268 000 mètres cubes d'eau potable par jour, a indiqué lundi à l'APS le P-DG de la société Tahlyat Miyah Mactaâ (TMM), Madjid Bekkouche. «Nous sommes en train de finaliser les contrats avec nos différents clients et la production débutera durant la première semaine de février 2015.

Cette production, qui sera de l'ordre de 268 000 mètres cubes par jour, sera commercialisée à l'Algérienne des eaux (ADE), le distributeur, qui achète ainsi toute la quantité produite», a précisé ce responsable.

D'autre part, à compter de janvier 2016, la station devra produire une quantité de

430 000 m<sup>3</sup>/j d'eau potable et, à partir de janvier 2017, sa production atteindra les 500 000 m<sup>3</sup>/j, soit sa pleine capacité, ceci pour fournir Oran et des wilayas limitrophes, en l'occurrence Mostaganem, Relizane, Mascara et Tiaret.

La station d'El-Mactaâ, inaugurée le 10 novembre dernier par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, utilise le système de l'osmose inverse, qui reste le système le plus économique existant dans cette industrie. En outre, la particularité de cette usine est qu'elle utilise un autre système pour la filtration d'eau de mer par l'utilisation de membranes (technologie japonaise).

Il est à noter que le projet, qui a coûté 491 millions USD, est géré par Tahlyat Myah Maqtaâ. La société est détenue à 43% par

Algerian Energy Company (AEC), à 10% par l'Algérienne des Eaux (ADE) et à 47% par Menaspring Pte Ltd (Singapour).

Lors d'une visite effectuée à Oran, en août dernier, le ministre des Ressources en eau, Hocine Necib, avait affirmé que l'Algérie a capitalisé une expérience de leader mondial en matière de dessalement de l'eau de mer.

«L'investissement dans la mobilisation des eaux dites non conventionnelles a permis à l'Algérie de gagner une position de leader, et cela pas seulement en Afrique mais à l'échelle planétaire», a-t-il déclaré, ajoutant que «la stratégie nationale continuera d'être axée sur la consolidation des investissements pour la mobilisation et la diversification des ressources hydriques».

## Ghardaïa

### Plus de 2 000 tonnes d'olives attendues cette saison

La production d'olives dans la wilaya de Ghardaïa devrait atteindre 2 150 tonnes au titre de l'actuelle saison agricole, supérieure à celle de l'année dernière, a-t-on appris dimanche auprès des responsables de la Direction des services agricoles (DSA).

Cette prévision de récolte si elle venait à être réalisée, sera sensiblement «supérieure» à celle de la dernière saison agricole (1 864 tonnes), a indiqué le responsable des statistiques du secteur, Khaled Djebrit.

La production prévue pour cette saison devrait atteindre un rendement moyen à hauteur de 26 qx à l'hectare, et cela en dépit d'une très faible pluviométrie et les fortes chaleurs d'été qu'a

connues la région, a-t-il souligné.

La campagne 2014 de cueillette touchera une superficie de 827 hectares, soit près de 166 000 oliviers productifs, parmi une superficie globale de 1 250 hectares, avec une richesse de près de 300 000 pieds plantés depuis les dix dernières années, dans la wilaya de Ghardaïa, a-t-il fait savoir. Une quantité de 1 877 tonnes sera consommée comme olive de table, et 273 tonnes seront destinées pour l'extraction de près de 27 500 litres d'huile d'olive «vierge et bio» par le biais de deux huileries modernes créées respectivement à Guerrara et à Ben Izgen.

Arbre qui «se comporte bien» dans un environnement hostile

«aride et sec», l'olivier prospère dans la wilaya de Ghardaïa, comme en témoignent les nombreuses rangées d'oliviers nouvellement plantés comme brise-vent autour des périmètres agricoles créés le long de la route nationale RN-1 entre Ghardaïa et El Meneaa à Guerrara, où malgré l'absence de soins, leur fructification est relativement abondante, ce qui a entraîné un engouement sur cet arbre «noble».

La superficie consacrée à l'oléiculture a connu un net développement en passant de 118 hectares en 2000 à 1.250 hectares en 2014, soit un accroissement de plus de 900%.

Selon les spécialistes, l'olivier qui présente l'avantage de se

multiplier par bouture, devrait connaître une grande expansion ces prochaines années, notamment à la faveur de la généralisation des moyens modernes d'irrigation tel le système du goutte-à-goutte et la vulgarisation de l'itinéraire technique de l'oléiculture auprès des agriculteurs de la région ainsi que le respect des techniques de cueillette (en évitant le gaulage), et de stockage.

Les pouvoirs publics œuvrent à l'extension de la superficie des oliveraies dans la wilaya de Ghardaïa qui offre plusieurs opportunités d'investissement, notamment la possibilité d'étendre la superficie cultivée d'oliviers, à travers la lutte contre l'érosion des sols, l'exploitation

rationnelle des terres et l'augmentation de la productivité, notamment dans la région du sud de la wilaya, fait-on savoir.

Le programme de développement de l'oléiculture initié par les pouvoirs publics et l'intensification de la culture de l'olivier dans la région de Ghardaïa peuvent contribuer à la création de nouvelles huileries, notamment dans la région d'El Meneaa qui a bénéficié durant ces dernières années de plusieurs initiatives et projets agricoles privés visant à renforcer la place de l'huile d'olive dans la vie économique locale et à booster la qualité de ce produit très prisé.

R. E.



— Pour réguler la production et dynamiser l'agriculture à Aïn Defla —

## Un marché de gros à Bourached

■ Le futur marché de gros des fruits et légumes, en cours de réalisation depuis le début de l'année à Bourached (Aïn Defla), est appelé à jouer un rôle de régulateur du commerce des produits agricoles à l'échelle régionale et à booster le secteur agricole dans la région.

Par Slim T.

L'idée de création de ce marché, dont la mission consiste également à harmoniser la distribution des produits agricoles afin d'en assurer l'équilibre entre l'offre et la demande, s'est imposée par le développement de la production agricole qu'a connu la wilaya de Aïn Defla depuis le début des années 1980.

En effet, les résultats obtenus en matière de production agricole ont propulsé la wilaya au 2<sup>e</sup> rang sur le plan national (après El Oued) en matière de production de pomme de terre, au 3<sup>e</sup> du point de vue du taux de croissance et au 5<sup>e</sup> rang en termes de valeur ajoutée (100 milliards DA/an, rendant, de ce fait, la réalisation d'un marché de gros des plus nécessaires.

### Réguler le marché des fruits et légumes et faire face à ses perturbations

La réalisation de ce marché de gros d'Aïn Defla sur une superficie de 12,2 hectares, dont 3 pour la surface couverte, 1,2 ha pour la surface bâtie, 7,2 ha pour le parking et la voirie et 0,6 pour les espaces verts, a été confiée à l'EPE MAGROS pour un montant de 2,8 milliards de DA, selon la direction locale du commerce.

Le choix du site de Bourached (15 km au sud-ouest du chef-lieu de wilaya) à proximité de l'auto-route Est-Ouest, pour recevoir cette importante infrastructure commerciale, s'est révélé, après études, répondre au mieux aux paramètres requis.

Pour le responsable du service de l'observation du marché et de l'information économique à la direction du commerce de la wilaya, l'idée de réalisation d'un marché de gros est motivée par la nécessité de faire face aux perturbations et aux tensions sur différents produits, voire même aux «ruptures d'approvisionnement».

«L'organisation de la "sphère" de gros et son activité en fonction des paramètres en vigueur permettra de régler le problème de



la distribution des produits et, par ricochet, contribuera à la stabilité des prix», a indiqué Rachid Hamadi.

Une fois opérationnelle, cette structure commerciale, qui peut accueillir un flux mensuel de fruits et légumes de 30 000 tonnes, permettra la création de 1 500 emplois directs et 2 500 autres indirects, a-t-il ajouté, précisant que le projet sera réceptionné à la fin de l'année 2016.

### Marchés de gros de Boufarik, Hattatba et Bougara : un lointain souvenir pour les agriculteurs de Aïn Defla

Outre la réduction (de manière considérable) de la marge de manœuvre des spéculateurs, le futur projet permettra aux agriculteurs de la région de travailler en toute quiétude, sachant que leur wilaya dispose d'un marché de gros, selon Abdeljalil Alaoui, un agriculteur de la commune de Mekhatria (10 km au nord d'Aïn Defla). Le marché de gros d'Aïn Defla évitera aux agriculteurs de la région de se déplacer vers

ceux de Boufarik, Bougara et Hattatba pour écouler leurs marchandises, «d'où un gain substantiel de temps», s'est-il réjoui.

De son côté, le président de la chambre d'agriculture de la wilaya, El Hadj Djaalani, a noté que la réalisation de cette infrastructure commerciale permettra aux produits agricoles locaux d'y être directement acheminés avant d'être écoulés sur les marchés de détail, assurant ainsi la «traçabilité» du produit.

«Les marchés de gros demeurent le lieu incontournable de service si nous voulons réellement que les commerçants de détail offrent une alimentation diversifiée en qualité/prix et qui respecte le cycle saisonnier des produits au travers de productions agricoles de proximité», a-t-il encore observé.

«La création du marché de gros permettra également de renforcer les potentialités de stockage, notamment en été, pour conserver les produits périssables», a-t-il ajouté, rappelant que les chambres de stockage, initialement prévues à Khemis Miliana, ont été déplacées à côté

de ce marché de gros pour en constituer un pôle commercial agroalimentaire.

### Des marchés de détail pour accompagner le projet

Dans le sillage de ce projet, une autre opération consistant en la réalisation de trois marchés de détail de fruits et légumes sera, pour sa part, lancée dans la wilaya au début de la prochaine année, selon la direction locale du commerce.

Ces marchés de détail, dont la réception est prévue à la fin de l'année 2015, seront réalisés dans les communes de Aïn Defla, Djellida et Khemis Miliana pour une enveloppe financière de 100 millions de DA.

«Le commerce des fruits et légumes est un tout indissociable. Ces trois marchés de détail s'ajouteront à ceux déjà existants et contribueront à l'amélioration de la dynamique de distribution des produits et à la stabilité de leurs prix», a-t-on soutenu.

S. T./APS

Destinés à la contrebande vers le Maroc

### Tlemcen : saisie de plus de 9 700 litres de carburant

PLUS de 9 700 litres de carburant destinés à la contrebande vers le Maroc ont été saisis à Tlemcen par les services des douanes, a-t-on appris dimanche auprès de la direction régionale des douanes de Tlemcen. Cette saisie a été opérée la semaine écoulée, lors de patrouilles et de barrages de contrôle le long de la bande frontalière, par les brigades des postes de surveillance de Birou, Marsa Ben M'hidi, Boukanoun, Ghazaouet, Akid Abbès (Maghnia) et Tlemcen, notamment sur la RN 7A proche des frontières, à Marsa Ben m'Hidi, Ghazaouet et Maghnia, a indiqué la source. La marchandise (9 710 litres de carburant) était conditionnée dans 330 jerricans en plastique et transportée à dos d'âne et à bord de cinq véhicules. La valeur vénale de la marchandise saisie et des moyens de transport a été estimée à plus de 743 000 DA et l'amende douanière à plus de 11,3 millions DA, selon la même source.

K. L.

Accident de la circulation à Mostaganem

### Bilan : trois morts et trois blessés

TROIS PERSONNES ont été tuées et autant blessées à différents degrés, toutes appartenant à une même famille, dans un accident de la circulation survenu dimanche à Mostaganem, a-t-on appris auprès de la Protection civile de la wilaya. L'accident s'est produit sur la route nationale 17A reliant les communes d'Aïn Nouissi (Mostaganem) et Mohammadia (Mascara), suite au dérapage d'un véhicule touristique qui est entré en collision avec un camion.

Une personne est morte sur place (le père de famille âgé de 73 ans).

Une fillette de 9 ans a succombé à ses blessures lors de son transfert à l'hôpital de Mostaganem, tout comme la mère (70 ans) à l'hôpital d'Aïn Nouissi.

Les agents de la Protection civile ont transporté les trois blessés (deux enfants de 5 ans et une femme de 36 ans) vers le service des urgences médicales de l'hôpital d'Aïn Nouissi, alors que les services de la Gendarmerie nationale ont ouvert une enquête sur les causes de cet accident.

R. R.

Oran/Bénéficiaires de pré-affectations

## Plus de 4 000 logements seront attribués en 2015

Au moins 4 416 logements sociaux seront attribués l'an prochain à Oran aux bénéficiaires de pré-affectations, a-t-on appris dimanche auprès du directeur de l'habitat de la wilaya.

L'année en cours a connu l'attribution de 1 652 logements aux bénéficiaires de pré-affectations et l'opération se poursuit en fonction de la réception de logements, a souligné le wali d'Oran lors de la session extraordinaire de l'Assemblée populaire de wilaya (APW) consacrée au dossier de l'habitat.

Les chiffres avancés lors de cette session

font état de 4 960 logements attribués cette année dont 1 194 aux habitants d'immeubles menaçant ruine, 1 375 logements dans le cadre de la résorption de l'habitat précaire (RHP).

Dans ce cadre, Abdelghani Zaalane a déclaré que la wilaya d'Oran a bénéficié, dans le cadre du plan quinquennal 2010-2014, de projets de 101 000 logements dont 57 600 logements sociaux, signalant que tous ces projets ont été lancés.

Pour ce qui est des immeubles menaçant ruine, il a signalé que la wilaya a bénéficié de

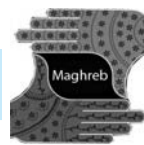
4 000 logements dont un lot sera attribué aux habitants de ces immeubles en mars prochain.

Le wali a ajouté qu'une cellule a été installée, présidée par le chef de daïra et composée de représentants de différentes instances et de citoyens, pour recenser des habitants concernés.

Pour rappel, trois effondrements d'habitations ont été enregistrés dans les trois derniers mois à hai Sidi El Houari d'Oran, causant des blessés.

Ouali Y.





## Libye

# Premières frappes des forces libyennes contre les islamistes à Misrata

■ Ces raids aériens contre la troisième ville du pays, 200 km à l'est de Tripoli, sont les premiers depuis la chute du régime de Mouammar Kaddafi en 2011 et le début des luttes de pouvoir qui ont plongé la Libye dans le chaos.

Par Souad F.

Les forces libyennes ont mené, pour la première fois, des frappes sur des positions islamistes dans la ville de Misrata d'où sont originaires les miliciens qui se sont emparés de la capitale Tripoli, selon des responsables. Ces raids aériens contre la troisième ville du pays, à 200 km à l'est de Tripoli, sont les premiers depuis la chute du régime de Mouammar Kaddafi en 2011 et le début des luttes de pouvoir qui ont plongé la Libye dans le chaos. Ils sont intervenus quelques heures après des frappes lancées par les milices islamistes regroupées au sein de la coalition Fajr Libya contre le terminal pétrolier d'Al-Sedra (Est), a indiqué le porte-parole du commandement des forces armées, le colonel Ahmed Mesmari. Selon des témoins interrogés par l'AFP, les raids à

Misrata ont visé l'Académie de l'aviation toute proche de l'aéroport, le port de la ville et une usine de sidérurgie, sans faire de victime. Des combats opposent depuis deux semaines les forces gouvernementales aux miliciens de Fajr Libya qui ont lancé une offensive pour s'emparer du site d'Al-Sedra, l'un des terminaux du «Croissant pétrolier» libyen qui comprend aussi Ras Lanouf et Brega, les trois plus importants du pays.

Le colonel Ahmed Mesmari a affirmé que l'avion ayant mené le matin les raids contre Al-Sedra – qui compte 19 réservoirs – avait décollé de Misrata, provoquant la riposte des forces libyennes. Sept des réservoirs d'Al-Sedra étaient en feu en raison des combats, mais les pompiers avaient réussi à éteindre dimanche soir le feu dans quatre d'entre eux, a indiqué un responsable. L'incendie a débuté jeudi lors-



Ph. : DR

qu'une roquette tirée par des miliciens de Fajr Libya s'est abattue sur al-Sedra.

Au total, selon un responsable du secteur pétrolier cité par l'Agence France Presse, un 1,6 million de barils de pétrole sont partis en fumée et les réservoirs contiennent plus de 6 millions de barils au total. Un expert pétrolier estime que l'on pourrait sauver le site de la catastrophe, mais à condition de faire venir des tankers dans le terminal et de vider les réservoirs encore

préservés de l'incendie. La question est de savoir quelle compagnie ou quel pays accepterait de faire venir des cargos dans une telle situation.

Le terminal d'al-Sedra est l'enjeu d'une bataille entre les milices et l'armée dite gouvernementale. Chacun veut mettre la main sur ce que l'on appelle le «Croissant pétrolier» afin de s'assurer de confortables rentes financières. Pour l'heure, cette bataille dénoncée par la mission de l'ONU en Libye a surtout

entraîné une chute de 60% de la production pétrolière libyenne. Livrée aux milices, la Libye est dirigée par deux Parlements et deux gouvernements – l'un proche des islamistes et l'autre reconnu par la communauté internationale. La mission de l'ONU en Libye (Unsmil) a condamné l'attaque des installations pétrolières, affirmant dans un communiqué que «le pétrole libyen appartient à tous ses citoyens et constitue une ressource vitale pour le pays». «Outre son impact négatif sur l'économie, l'escalade des violences dans le Croissant pétrolier sape les efforts menés pour organiser un dialogue politique», a ajouté l'Unsmil, appelant les protagonistes à cesser les violences. Outre les combats à Al-Sedra, des affrontements meurtriers opposent forces pro-gouvernementales et milices islamistes dans les villes de Benghazi et Derna (Est). Enfin, le procès à Tripoli de plus de 35 responsables du régime déchu de Mouammar Kaddafi, dont l'un de ses fils, Seif al-Islam, et l'ancien chef des renseignements libyens Abdallah Al-Senoussi, a été reporté au 11 janvier. Ils sont accusés de meurtre, enlèvement, sabotage, détournement de fonds publics et actes contre l'unité nationale.

Lamia K.

S. F./Agences

## Tunisie/ Résultats du 2<sup>e</sup> tour de la présidentielle

### Aucun recours en appel n'a été déposé

Mohamed Faouzi Ben Hammed, premier président du Tribunal administratif, a annoncé qu'aucun recours en appel n'a été déposé contre le jugement rendu, vendredi, par le tribunal administratif dans l'affaire des recours contre les résultats du 2<sup>e</sup> tour de la présidentielle.

Dans une déclaration à l'Agence TAP, Ben Hammed a ajouté que l'Instance supérieure indépendante pour les élections pourra, donc, proclamer les résultats définitifs du second tour de la présidentielle. Le tribunal administratif avait rejeté, vendredi, pour vice de forme, les recours déposés par deux citoyens contre les résultats du second tour de l'élection présidentielle. Le dernier délai pour interjeter appel du jugement du tribunal administratif avait été fixé au dimanche 28 décembre à 17h30.

Interrogé sur les recours présidentiels

contre la loi de finances de 2015 qui ont été acceptés, Saïd Aïdi, député du mouvement Nidaa Tounès, a assuré hier que la commission était en train de travailler dessus et que la loi de finances sera adaptée dans les délais légaux. Le député a ajouté que le rapport de la commission des finances sera présenté devant l'ensemble des députés lors de la prochaine séance plénière. Saïd Aïdi a indiqué que la cérémonie de passation des pouvoirs de la Présidence aura lieu le 14 janvier 2015 avec la présence de plusieurs personnalités nationales et internationales. Il a ajouté que Béji Caïd Essebsi allait présenter sa démission du mouvement Nidaa Tounès dans les deux jours à venir et que la personne ayant le profit recherché lui succédera. En outre, le président élu Beji Caïd Essebsi prêter demain le serment constitutionnel devant l'Assemblée des représentants du

peuple (ARP) au Bardo.

Dans une déclaration de presse, à l'issue de la réunion des présidents des groupes et blocs parlementaires, le président de l'ARP, Mohamed Ennaceur, a par ailleurs indiqué qu'une plénière aura lieu aujourd'hui pour adopter les recours présentés par le président sortant, Moncef Marzouki, contre quatre articles de la loi de finances 2015. Il a précisé que l'instance provisoire de l'ordre judiciaire avait accepté ces recours après leur approbation par l'instance provisoire de contrôle de constitutionnalité des lois.

Pour rappel, l'Instance provisoire de contrôle de constitutionnalité des projets de loi a déclaré non constitutionnels les articles 11, 12, 13 et 28 de la loi de finances 2015, qui ont fait l'objet de recours par Marzouki.

## Sahara occidental

### Ouverture de la conférence annuelle de l'information

La conférence annuelle de l'information s'est ouverte hier au siège du ministère sous le slogan «sensibilisation générale pour informer l'opinion publique», en présence du Premier ministre, Abdelkader Taleb Omar, des membres du Secrétariat national du Front Polisario, du gouvernement et des cadres du ministère de l'Information.

La conférence aura à débattre les voies et moyens de promouvoir le discours et transmettre les développements de la question du Sahara occidental au niveau national et international, ainsi que

d'évaluer les efforts des différents médias dans ce domaine. Intervenant à cette occasion, le ministre de l'Information, Mohamed El Mamy Tamek, a souligné que cette conférence est une station pour développer le niveau de performance et de l'organisation des médias sahraouis. Il a également rendu un hommage aux martyrs de la profession et félicité les journalistes et fonctionnaires de la Radio nationale à l'occasion du 39<sup>e</sup> anniversaire du premier média sahraoui, la Radio nationale. Les sous-commissions ont présenté des rapports

relatant leur travail durant la préparation de la tenue de cette conférence, afin d'élaborer une plate-forme sur les questions techniques, le discours des médias et des programmes d'information.

Des prix ont été remis aux familles des martyrs et de la profession et aux journalistes en exercice dans les différents départements du ministère.

Ont pris part à cette conférence les journalistes et fonctionnaires du ministère de l'Information, les membres du Secrétariat national, du gouvernement, du Conseil national, des représentants

des organisations de masse et des institutions nationales. Le ministère de l'Information avait créé, en novembre dernier, une commission préparatoire pour cette conférence conduite par le directeur du contrôle et de l'orientation, Hamdi Mayara. La commission a, pour sa part, créé 4 sous-commission dont celle chargée du discours, celle des programmes, des relations avec les partenaires et la sous-commission en charge des questions techniques, rappelle-t-on.

R.G./SPS



## Cameroun

# Yaoundé contraint d'engager son aviation contre Boko Haram

■ Le Cameroun a été contraint dimanche d'engager pour la première fois son aviation pour repousser un assaut du groupe islamiste armé nigérian Boko Haram contre un camp militaire à la frontière camerouno-nigériane, marquant une nouvelle escalade dans le conflit.

Hier après-midi, aucun bilan sur les combats n'était disponible. Le ministre camerounais de la Communication, Issa Tchiroma Bakary, a certes indiqué dimanche en fin de journée que les assaillants ont «perdu plusieurs combattants», ajoutant toutefois que «le bilan des combats sera communiqué dès que l'évaluation opérationnelle sera achevée».

Selon le gouvernement de Yaoundé, tôt dimanche matin plusieurs centaines de combattants de Boko Haram ont pris d'assaut le camp militaire d'Assighasia dans la région de l'Extrême-Nord, frontalière du Nigeria.

«Les forces de défenses camerounaises ont dû reculer après avoir tenté de défendre leur position», a reconnu le gouvernement camerounais.

«Sur très hautes instructions du président de la République (Paul Biya) l'aviation de chasse camerounaise est entrée en action pour la première fois depuis le début de ce conflit. Après deux passages et un feu



PH. &gt; D. R.

nourri de ses vecteurs de combats, les assaillants ont déguerpi du camp d'Assighasia», selon Yaoundé.

«L'entrée en action de notre

aviation dans ce conflit constitue une nouvelle gradation de la riposte camerounaise face à la multiplication (...) des attaques ennemies venues du groupe terroriste Boko Haram», indique le communiqué.

Depuis début 2014, Boko Haram a multiplié les attaques dans le nord du Cameroun et au fil des mois le groupe islamiste engage de plus en plus d'hommes dans ses opérations, s'en prenant directement à l'armée camerounaise et non plus simplement aux civils.

Le Cameroun a longtemps été très critiqué par ses voisins, mais aussi par la France, qui l'accusait de passivité face aux agissements de Boko Haram. Pendant des années, le groupe, qui commettait des attentats au Nigeria, se servait essentiellement du territoire camerounais

comme base arrière pour se reposer, se ravitailler en armes et en nourriture. Mais la donne a changé depuis les enlèvements de la famille française Moulin-Fournier et de religieux occidentaux dans le nord Cameroun en 2013.

Dans l'extrême-nord du pays, le président Biya a décidé d'envoyer d'importants renforts militaires avec l'opération «Alpha» pour contrer les attaques islamistes.

Environ 2 000 hommes ont ainsi été envoyés déployés, mais il en faudrait beaucoup plus pour contrôler cette zone frontalière extrêmement poreuse, selon des sources sécuritaires. L'aviation camerounaise a également une base avec des avions de combats à Maroua, la capitale de l'Extrême-Nord.

Et désormais, ce sont les mili-

taires camerounais qui se plaignent de l'inaction des Nigériens devant les agissements de Boko Haram qui a réussi, dans le nord-est du Nigeria, à prendre le contrôle de pans entiers de territoire et d'y proclamer en août un «califat». «Les attaques dirigées contre notre territoire viennent d'un pays voisin (le Nigeria) qui se dit souverain et ne fait rien», se plaignait récemment auprès de l'AFP un responsable du ministère camerounais de la Défense sous couvert d'anonymat. Pour lui, le Cameroun mène «une guerre par procuration».

En mai, le Nigeria et trois pays limitrophes (Cameroun, Niger et Tchad) ont adopté à Paris, sous l'égide de la France, un plan de riposte contre la secte islamiste nigériane prévoyant notamment une meilleure coordination du renseignement, l'échange d'informations, une surveillance commune des frontières et une capacité d'intervention en cas de danger.

Le Nigeria, le Cameroun, le Tchad et le Niger se sont engagés à déployer chacun 700 soldats dans la zone du lac Tchad d'ici à fin novembre.

«Le Cameroun a déjà dépêché dans la région 300 hommes de la marine. Le Tchad et le Niger sont dans de bonnes dispositions à fournir des troupes, mais c'est moins certain pour ce qui est du Nigeria», observait fin novembre un responsable de l'armée camerounaise.

La France n'exclut pas non plus d'appuyer les voisins du Nigeria par le biais de l'opération «anti-terroriste» Barkhane, basée à N'Djamena, à une cinquantaine de kilomètres de l'État nigérian de Borno, fief de Boko Haram, tout en plaidant pour une meilleure coopération entre les pays de la région.



## Points chauds

### Révélation

Par Fouzia Mahmoudi

Lex-consultant de la NSA Edward Snowden, qui a provoqué il y a un an et demi un tremblement de terre au sein de la communauté internationale en révélant avec précision à quel point s'étendait la politique d'espionnage du gouvernement américain, que cela soit envers ses propres citoyens comme envers les gouvernements ou même les citoyens d'autres pays. L'Américain avait ainsi révélé que la NSA, espionnait journellement quasiment toutes les conversations téléphoniques, emails, sms, à travers la planète. Des révélations qu'il avait faites avec l'appui de documents officiels qu'il avait dérobés et accumulés durant les quelques années où il a travaillé pour la NSA et la CIA. La démarche de Snowden en mettant à nu le comportement de ses patrons avait créé une tension sans précédent entre les États-Unis et certains de ses plus proches alliés, furieux de découvrir que Washington enregistrerait même les conversations privées de certains de leurs dirigeants. Ses révélations ont également suscité un important et passionné débat aux États-Unis sur les mérites et la moralité des programmes de surveillance et d'espionnage. L'opinion publique américaine reste divisée. Beaucoup pensent que les Américains ont le droit de savoir ce que fait le gouvernement. D'autres voient en Snowden un traître et un criminel qui doit être poursuivi. De hauts responsables gouvernementaux américains, dont John Kerry, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, ont qualifié Edward Snowden de «traître», faisant sérieusement douter de l'équité de tout procès dont il pourrait faire l'objet aux États-Unis. Le gouvernement américain a inculpé Edward Snowden au titre de la loi relative à l'espionnage, ce qui l'empêcherait de construire sa défense en invoquant l'intérêt général pour expliquer sa décision de lancer l'alerte en vertu du droit américain. S'il est poursuivi et déclaré coupable, il encourt jusqu'à 10 ans de prison par chef d'accusation. Néanmoins, et loin s'en faut, le jeune lanceur d'alertes n'est pas considéré par tous comme un «traître», mais bien comme un héros par ceux à qui il a révélé la vérité sur les agissements de son gouvernement. Mais le gouvernement américain ne semble pas prêt à passer l'éponge et Edward Snowden risque d'être condamné à passer de très nombreuses années loin de son pays. C'est pour lui le prix à payer pour avoir prévenu l'opinion mondiale des ingérences et dépassements américains.

F. M.

## Irak

### 17 morts dans un attentat suicide contre des chiites

Au moins 17 pèlerins chiites sont morts hier dans un attentat suicide au nord de Bagdad, ont rapporté des responsables et des survivants.

L'attaque, qui a visé une tente sous laquelle étaient servis des rafraichissements aux pèlerins dans la région de Taji, a également blessé au moins 35 personnes. Les victimes étaient en route vers Samarra, à 110 km au nord de Bagdad, pour y commémorer l'anniversaire de la mort de Hassan al-Askari, l'un des douze imams révévés par la communauté chiite, majoritaire en Irak. «Nous étions en train de distribuer de la nourriture, des fruits et du thé aux pèlerins en route vers Samarra lorsqu'un

(kamikaze) s'est fait exploser», a raconté Sajjad, 25 ans, depuis l'hôpital de Bagdad où était traité son frère, qui a reçu des éclats. Le kamikaze portait, pour passer inaperçu, un drapeau chiite, et a crié «Allah Akbar» (Dieu est grand) avant de faire détoner les explosifs qu'il portait, a ajouté le jeune homme.

La ville majoritairement sunnite de Samarra abrite l'un des grands lieux saints chiites du pays, le mausolée des imams Ali al-Hadi et Hassan al-Askari.

L'attaque n'a pas été immédiatement revendiquée, mais les attentats suicide sont en très grande majorité le fait d'extrémistes sunnites en Irak, dont les jihadistes de l'organisation État

islamique (EI).

L'EI, qui a lancé en juin une offensive fulgurante en Irak, s'est depuis emparé de vastes pans de territoire et a décrété un califat sur les zones qu'il contrôle en Irak mais aussi en Syrie voisine.

Dépassée au début du conflit, l'armée irakienne tente depuis, aidée par les combattants kurdes et des miliciens chiites et parfois sunnites, de repousser les jihadistes.

Et une coalition internationale, emmenée par les États-Unis, apporte un appui aérien en menant des raids réguliers contre des positions du groupe ultraradical sunnite accusé par l'ONU de crimes contre l'Humanité.





Festival de la musique andalouse et musiques anciennes

# Une grande affluence du public

Le Festival international de la musique andalouse et des musiques anciennes a enregistré cette année une grande affluence du public. D'une part, la qualité des prestations des participants à la neuvième édition n'ont pas laissé les mélomanes indifférents et, d'autre part, de nouvelles musiques étaient à présenter.

Par Abia Selles

Les mélomanes de la musique andalouse et des musiques anciennes ont enregistré une forte présence au Festival international de la musique andalouse et des musiques anciennes, organisé samedi dernier (20 décembre) à la salle Ibn Zeydoun de Riad El Feth. Les raisons de cette forte affluence sont diverses.

Pour les mélomanes de musique andalouse, le festival est une bonne occasion pour revisiter le répertoire de cette musique ancestrale. «J'aime toujours écouter de nouveaux textes

des différentes écoles de musique andalouse, car il y a toujours quoi apprendre et quoi découvrir», disait une dame présente sur place. «J'adore aussi découvrir les musiques du monde surtout tout ce qui est patrimoine. Ainsi, il y a eu lors de cette édition du festival plusieurs prestations où des fusions de différents genres m'ont marquée», ajoute une autre. Quant à Mohamed, un mélomane et amateur de luth, il affirme que ses différentes rencontres avec les artistes algériens et étrangers ont fait de lui un connaisseur de musique andalouse «mais il y a toujours à apprendre de ce festival».



Ph. DR

Quant aux amateurs, ils sont ravis de rencontrer de grands noms de la musique internationale. Tel est le cas de Amira qui n'a raté aucune soirée depuis le début de l'évènement. «J'aime la musique andalouse et je me régale ces jours-ci puisque je

suis en vacances. J'habite juste à côté, ce qui me permet d'assister chaque soir parfois avec ma famille et parfois entre amis».

Pour Ishak, un musicien en herbe, «ce genre d'évènement m'apporte beaucoup de choses et je suis attentif au moindre

détail».

Il est à noter qu'une belle randonnée à trois escales a été conjointement conduite dimanche par les ensembles «Tarab» d'Iran, «Mezjdj» de Marseille et «Bezmara» de Turquie, dans des sonorités et mélodies exotiques. Près de trois heures ont permis aux trois formations, qui se sont succédé sur la scène, d'étaler des répertoires de chants et musiques traditionnels de différents terroirs culturels, invitant l'assistance à la découverte historique dans un voyage onirique dans le temps.

A.S.

Traduction de la langue amazighe vers d'autres langues

## Un dictionnaire en préparation

Un projet de dictionnaire de traduction de la langue amazighe vers l'arabe et d'autres langues étrangères est un projet que s'attelle à concrétiser le Haut-Commissariat à l'amazighité (HCA), a-t-on appris dimanche auprès du secrétaire général de cette institution. Des «chercheurs, historiens et auteurs nationaux se penchent sur cet important projet scientifique et culturel, qui s'inscrit au titre des efforts du HCA pour la promotion de la langue amazighe tant au

sein de la société algérienne que chez d'autres peuples», a précisé Si El Hachemi Assad, en marge des premiers ateliers de traduction et d'initiation aux enquêtes de terrain.

«A travers ce projet scientifique, le HCA compte contribuer à une réelle mise en valeur de la langue amazighe et à sa vulgarisation tant dans le pays qu'à l'étranger», a-t-il souligné.

Une centaine de chercheurs, d'historiens,

des représentants de l'Office national des droits d'auteur et droits voisins (Onda) et des étudiants des départements de la langue amazighe de plusieurs universités du pays prennent part aux travaux des premiers ateliers de traduction et d'initiation aux enquêtes sur terrain, ouverts dimanche au centre culturel Hocini-Lehbib de Taghit, à 97 km au sud de Béchar.

D.R.

Rencontre au centre culturel de Taghit

## Sept œuvres traduites vers tamazight

La traduction de sept œuvres littéraires d'écrivains algériens vers tamazight sera d'un grand apport à la littérature nationale et un moyen de faire connaître leurs auteurs, ont souligné dimanche des participants à une rencontre à Taghit (Béchar).

Cet atelier poursuivra ses travaux jusqu'à la finalisation de la traduction de ces sept œuvres qui ont fait l'objet d'une sélection par des spécialistes, dont des auteurs, en étroite collaboration avec le HCA, ont indiqué les responsables de cette institution.

Des versions en tamazight de bandes dessinées sont également au menu de ces ateliers, encadrés par des spécialistes.

Des expositions d'ouvrages relatifs à l'histoire, à la sociologie et à la linguistique, traduits vers la langue tamazight, ainsi que sur les différentes facettes de l'artisanat amazigh et des régions de Béchar et Taghit, ont été organisées en marge de cette manifestation scientifique,

dans le but de mettre en évidence les différents métiers et œuvres d'artisanat de ces régions.

Les premiers ateliers scientifiques de traduction et d'initiation aux enquêtes de terrain, organisés par le Haut-Commissariat à l'amazighité, auxquels prennent part une centaine de chercheurs, historiens et autres auteurs, ont débuté dimanche au centre culturel Hocini-Lehbib de Taghit, sous la présidence du secrétaire général du HCA.

F.H.

Décès

## Le clarinettiste de jazz Buddy DeFranco n'est plus

LE CLARINETTISTE de jazz américain Buddy DeFranco est décédé à l'âge de 91 ans, laissant derrière lui une longue carrière qui l'a vu jouer avec les plus grands noms, selon un site internet dédié au musicien. Buddy DeFranco est considéré par les spécialistes comme ayant mené la transition du swing vers le be-bop. Il avait été intronisé dans l'American Jazz Hall of Fame, le temple du jazz américain, et élevé au rang de «maître du jazz», la plus haute distinction artistique attribuée aux Etats-Unis pour ce genre.

Né le 17 février 1923, à Camden, dans le New

Jersey (est), Buddy DeFranco a été élevé à Philadelphie et a commencé à jouer de la clarinette à l'âge de neuf ans, selon sa biographie officielle. Il a dirigé un orchestre, le Glenn Miller Orchestra de 1966 à 1974, et a joué avec les plus grands noms du jazz, d'Art Tatum à Dizzy Gillespie en passant par Charlie Parker.

Au total, Buddy DeFranco a enregistré plus de 150 albums, écumé les festivals de jazz à travers le monde et aidé à fonder son propre festival qui porte son nom à l'université du Montana (ouest).

M.K.

## RENDEZ-VOUS culturels

**Musée national de l'enluminure, de la miniature et de la calligraphie**  
Jusqu'au 31 décembre : Exposition des artistes calligraphes Taleb Mahmoud et Kour Noureddine.

**Musée d'art moderne et contemporain d'Alger**  
Jusqu'au 31 janvier 2015 : 6<sup>e</sup> Festival international d'art contemporain.

**Palais de la culture Moufidi-Zakaria**  
Jusqu'au 31 janvier 2015 : 7<sup>e</sup> édition du «Salon d'automne» des arts plastiques.

**Galerie d'art Couleurs et Patrimoine**  
Jusqu'au 10 janvier 2015 : Expo-vente collective sur le thème «Une palette de couleurs».

**Institut français d'Alger (Alger-Centre)**  
Jusqu'au 23 janvier 2015 : Exposition «L'Algérien et la Grande Guerre-Eclats de vie. Grand rendez-vous centenaire de la guerre 14/18», réalisée par les élèves du LIAD.

**Musée public national du Bardo**  
Jusqu'au mois de mars 2015 : Exposition «Pouvoirs des perles d'Afrique» (collection de Tonia Marek).



## Coup-franc direct



### Est-ce logique ?

Par Anouar M.

Le verdict est tombé pour ce qu'on pourrait appeler le scandale du match de Coupe entre le CSC et l'USMBA et qui a vu les Constantinois faire jouer, en enfreignant les règlements, trois joueurs africains au même moment. Ainsi donc le match sera rejoué même si les gars de l'USMBA avaient demandé à faire appliquer la loi et disqualifier le CSC. Toutefois, il paraît qu'il y avait un vide juridique et qu'il était difficile de trancher étant donné que ce cas de figure n'était pas prévu pour la Coupe d'Algérie. Les Bel-Abbésiens avaient-ils raison de demander la disqualification de leur adversaire ? Ces derniers estiment qu'il n'est pas normal de refaire le match d'autant plus qu'il sera difficile de remotiver les joueurs pour rejouer le match surtout que cela coïncide avec la fin de la phase aller et donc le repos qui devrait leur être accordé. Est-il logique donc de refaire le match alors que la direction du CSC était responsable de cette situation et devait être sanctionnée comme il se doit pour ne pas retomber dans ce genre d'erreur fatale ? Les responsables du football algériens montrent encore une fois leurs limites en étant incapables de gérer une telle situation qui demandait une véritable poigne.

A. M.

MC Alger

## Sylla s'accroche, Sackey tergiverse



Les deux joueurs étrangers du MC Alger, le Guinéen Ibrahim Sylla et le Ghanéen Eric Sackey, ont rejeté la proposition de la direction, qui ne compte pas les garder dans l'effectif en vue de la phase retour du Championnat, a appris l'APS dimanche auprès du club algérois. «Nous avons proposé à Sylla un prêt de six mois qu'il a refusé, d'autant que deux clubs veulent s'attacher ses services lors du mercato d'hiver. Pour le cas de Sackey, il est en train de tergiverser et de marchander avec son agent, et refuse l'option de la libération», a affirmé à l'APS le président du conseil d'administration du Doyen, Hadj Taleb. Le MCA est dans l'obligation de se «débarrasser» de ces deux joueurs pour pouvoir conclure le recrutement de deux Brésiliens, qui ont reçu une invitation il y a quelques jours. «Samson M'bingué est à saluer, contrairement aux deux autres, puisqu'il a fait preuve

de compréhension en acceptant de résilier son contrat sans aucun problème. Nous lui avons payé un mois de salaire qu'il a accepté, en plus de la prime de la supercoupe d'Algérie», a ajouté le responsable du Doyen. Le MCA a déjà bouclé l'arrivée du défenseur camerounais, Patrick Ngoula (ex-Union Douala/Cameroun), qui s'est engagé pour un contrat de deux ans et demi. Le Mouloudia jouera mardi à domicile, à huis clos, le dernier match de la phase aller du Championnat, face au RC Arbaâ. Lors de la période de la trêve que va observer le Championnat (31 décembre-17 janvier), les Vert et Rouge effectueront un stage bloqué à Benidorm (Espagne), du 2 au 12 janvier, avec au menu deux matches amicaux contre des clubs à déterminer. A l'issue de la 14<sup>e</sup> journée, le MCA, qui traverse une crise de résultats, est lanterne rouge avec 11 points.

Beach-volley

## Azzi-Dif vainqueur de la 27<sup>e</sup> étape à la plage Sirène (Bordj El-Kiffan)

Le 1<sup>er</sup> Circuit Open de Beach-volley masculin (2x2) organisée par la Ligue algéroise de volley-ball en partenariat avec les communes du littoral, la direction de la jeunesse, des sports et des loisirs de la wilaya d'Alger (Djsl) et avec le concours de Ital-Crem et Tenergy après avoir observé une trêve de quelques semaines en raison des intempéries du mois décembre 2014 a repris ce week end, avec la domiciliation de la 27<sup>e</sup> étape sur la plage Sirène dans la commune de Bordj El-Kiffan qui a vu la paire composée de Djamel Azzi-Faycal Dif d'Alger gagnée cette étape en s'imposant en finale face à la nouvelle paire de Tipaza constituée de Rostom Maroc et Maamar Bessalat sur le score de 2 sets à 0 (22-20, 23-21). La doublette mixte d'Alger-Bouira, Farid Faudi-Lotfi Moulay, s'est classée troisième de cette étape du circuit décembre 2014. Il est souligné que ce 1<sup>er</sup> circuit de la wilaya d'Alger 2014 rentre dans le cadre de développement de cette discipline volley ball sur sable admise aux jeux olympique en 1996 à Atlanta (USA) qui est vite devenue populaire ou les athlètes devant prendre en compte trois autres variables : le sable, le soleil et le vent. Cette finale de cette 27<sup>e</sup> étape a été rehaussée par les membres de la commission de beach volley qui ont remis des cadeaux aux lauréats, dans une belle ambiance très conviviale.



M. Nacer

# Ligue professionnelle I (15<sup>e</sup> journée) Lutte acharnée en haut du tableau

La dernière journée de la phase aller de la Ligue 1 devrait être très disputée et sera caractérisée par une lutte des formations en haut du tableau. Ainsi, le leader, l'USM El Harrach, aura fort à faire dans le derby qui l'opposera au stade du 20-Août 55 au CR Belouizdad.

Anouar M.

Éliminé de la Coupe d'Algérie après sa défaite face à l'USMA, la formation banlieusarde concentrera tous ses efforts sur le Championnat pour tenter de prendre une place qualificative à une compétition continentale mais pourquoi pas arracher ce titre de champion tant convoité. Toutefois, il faut avouer que la mission ne sera pas de tout repos surtout que les Belouizdadis sont dans une situation très difficile et souhaitent donc prendre les trois points qui leur permettront de sortir de la zone rouge. Les gars de Laâkiba n'ont, en tout cas, pas le choix et devront batailler ferme pour prendre les points de cette empoignade. L'USM Alger se rendra, de son côté, à Chlef, où l'ASO l'attend de pied ferme et tentera de revenir avec un résultat probant même si cela ne sera pas facile devant une équipe qui se trouve dans



Les Harrachis en appel face au CRB

PH: > DK.

une situation difficile et qui a besoin de points pour s'en sortir. Les Rouge et Noir espèrent surprendre les Lions du Chélib et dans le même temps attendent un éventuel faux pas de l'actuel leader harrachi pour prendre le titre honorifique de champion d'hiver. Le MO Béjaïa est lui aussi concerné par ce titre honorifique étant donné qu'un succès face à l'USM Bel-Abbès à domicile contre des défaites de l'USMA et l'USMH lui permettra de repasser devant. L'Entente de Sétif aura, lui aussi, les faveurs du pronostic, étant donné qu'il reçoit à domicile le MC Oran qu'il devrait battre. L'Aigle Noir et après le sacre africain et sa qualification en Coupe d'Algérie ne compte pas lâcher en Championnat aussi. Les matches entre la JS Saoura

et le NAHD et le MC Alger et le RC Arbaâ concernent des équipes qui jouent leur survie en L1 et qui ont tous besoin de points pour respirer.

Enfin, la JSK reçoit mercredi au stade du 20-Août toujours à huis clos le CSC dans l'espoir de remporter les trois points et sortir du tunnel.

A. M.

Programme

Mardi 30 décembre 2014 à 14h 30

- JSS-NAHD
- MOB-USMBA (18h)
- ASMO-MCEE
- MCA-RCA (16h à huis clos)
- ESS-MCO
- CRB-USMH (à huis clos)
- ASO-USMA
- Mercredi 31 décembre
- JSK-CSC (à huis clos)

## Ligue II (15<sup>e</sup> journée) Le leader en appel

Le leader de la Ligue II, l'USM Blida, sera en appel pour la dernière journée qui se déroule aujourd'hui et son match face à la formation de l'US Chaouia qui ne compte pas abdiquer et souhaite se relancer dans la course à la remontée. Les Bliédiens qui ont réussi une remontée parfaite se trouvent dans une situation telle que l'erreur n'est pas permise pour eux s'ils souhaitent arracher le titre honorifique de champion d'hiver. Les poulains de Mouassa auront certainement leurs atouts à faire valoir dans ce match mais ils devront quand même faire très attention à cette équipe du Chaouia qui ne se déplacera pas à la ville des Roses en victime expiatoire et qui tentera de réaliser une surprise. De son côté, le

dauphin, la JSM Béjaïa, aura un déplacement périlleux à effectuer puisqu'il se rend à El Khroub où l'ASK l'attendra de pied ferme. Les gars de la ville des Hammadites tenteront quand même de réaliser un résultat probant et pourquoi pas l'emporter face à cette équipe qui n'est pas vraiment un foudre de guerre ces derniers temps et qui se retrouve loin du podium. Le MC Saïda, et avec son nouvel entraîneur, Samir Boudjaârane, essayera de revenir avec un bon résultat de son déplacement à Batna face au CAB. Le DRB Tadjenant, le nouveau promu et surprise de la saison ne devrait pas trouver de peine à l'emporter à domicile face à l'A Boussaâda et donc de garder sa position au

podium. Le match qui mettra aux prises le CA Bordj Bou Arréridj à l'O Médéa sera celui des outsiders qui souhaitaient se relancer dans la course à l'accession en Ligue 1. Enfin, le WA Tlemcen tentera de prendre les trois points pour avancer dans le tableau et se ressaisir après un début difficile.

Raouf F.

Programme

Mardi 30 décembre 2014 à 14h30

- RCR-CRBAF
- ASK-JSMB
- CAB-MCS
- USMMH-ABM
- USMB-USC
- CABBA-OM
- DRBT-ABS
- WAT-ESMK

## Coupe d'Algérie de football (16<sup>es</sup> de finale) affaire CSC-USMBA La commission de discipline dévoile ses sanctions

La commission de discipline de la LFP, a prononcé dimanche des sanctions dans le cadre de l'affaire du match CS Constantine-USM Bel-Abbès, comptant pour les 16<sup>es</sup> de finale de la Coupe d'Algérie. Outre la décision de faire rejouer le match le samedi 3 janvier sur terrain neutre, la commission de discipline a infligé un an de suspension à compter du 28 décembre au secrétaire du CSC, club qui doit s'acquitter d'une amende de 200 000 DA. Le CSC aura également à prendre en charge les frais de déplacement et de nuitées supportés par l'USMBA. A la fin du match de vendredi qui s'est terminé

sur une victoire du CSC (1-0, a.p), les dirigeants de l'USMBA ont introduit des réserves sur le CSC qui a fait jouer trois joueurs étrangers en même temps alors que le règlement de la Ligue de football professionnel stipule qu'un club de Ligue 1 n'a pas le droit d'en faire jouer plus de deux simultanément.

A cet effet, l'entraîneur du CSC, Rachid Belhout qui a aligné durant les 120 minutes de jeu le défenseur camerounais Aminou Bouba et l'attaquant malgache Paulin Voavey, a fait entrer un troisième joueur étranger, le défenseur malien Ousmane Berthé à la 120<sup>e</sup> minute à la place de

Guerabis. La commission de discipline s'est basée, pour prononcer son verdict, sur l'article 144 du code disciplinaire de la Fifa : portée du code, cas non prévus, coutume, doctrine et jurisprudence.

«Pour les cas non prévus dans le code disciplinaire, les autorités juridictionnelles se prononcent selon la coutume associative et, à défaut de coutume, selon les règles qu'elles établiraient si elles avaient à faire acte de législateur», souligne la même source, qui estime que «ce cas de figure (n'est) pas régi entièrement par les dispositions réglementaires et disciplinaires de la FAF».



# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

## Profil

### Portrait d'une jeune patriote anonyme en quête de soutien divin

Par Sid Ali Ouzerrouk

Dans une des nombreuses émissions religieuses qui passent à la radio, le cheikh écoutait les auditeurs poser leurs questions et répondait le plus souvent avec assurance aux préoccupations des hommes et des femmes qui interrogeaient sur ce que le dogme religieux préconisait dans telle ou telle situation.

Quand on n'est pas particulièrement préoccupé par le pointillisme des pratiquants zélés, on écoute d'une oreille distraite ce qui peut être un excellent terrain d'étude sociologique. Les interrogations portent sur des détails arithmétiques relatifs à la zakat où, de façon moins prosaïque, sur des soucis de culpabilité relatifs aux traitements des parents et proches décédés. La peur de l'au-delà habite les questions et le vénérable cheikh, connaissant l'hypocrisie des hommes, assure et rassure mais laisse quand même la peur planer. Les questions individuelles dominent, souvent matérielles, ainsi que la recherche d'une absolution pour des questions dont on sait qu'elles ne sont pas toujours innocentes.

A la fin de l'émission, c'est au tour d'une jeune femme – selon la voix – d'interroger sur la meilleure pédagogie pour apprendre à psalmodier le Coran et sur la voie, la meilleure, en accord avec la religion, d'exprimer son amour de la patrie,

notamment, en ces temps où «le prix du baril est en forte baisse». L'animatrice, plus encline à distribuer la parole et à ponctuer l'émission de formules religieuses, à vite fait de refiler la question, quelque peu inhabituelle, au vénérable cheikh qui s'est longuement étalé sur les pratiques et méthodes de lecture du Coran. Le patriotisme n'est pas toujours au menu de telles émissions, encore moins une actualité économique aussi conjoncturelle. Pour une fois qu'un auditeur ramenait le débat à des questions dont «l'au-delà» est toujours le monde des hommes, d'une part, et d'autre part dont le souci est collectif et somme toute très patriotique.

Dans sa réponse, le cheikh a reconnu que l'amour de la patrie est une des qualités du Prophète, qui en quittant La Mecque pour Médine, s'est retourné pour saluer sa ville natale en reconnaissant que c'est le lieu qu'il préférerait le plus au monde. Je me demande si la jeune fille a été satisfaite de la réponse. Il était déjà sensible dans le ton de sa voix et dans sa façon simple d'exalter son patriotisme, que son amour de la patrie est fort. Elle l'a exprimé de la manière la plus simple, celle des femmes et des hommes qui n'ont pas de patrie de rechange et qui aspirent à un avenir moins terrible que ce que le prix du baril laisse supposer. Des hommes et des femmes pour qui l'au-delà, c'est demain et c'est ici. S. A. O.

## Relizane

### Journées «Mina» du théâtre amateur et pour enfants

LES JOURNÉES «Mina» du théâtre amateur et pour enfants se sont poursuivies, hier, à la maison de la culture de Relizane, à l'initiative de la direction de la culture de la wilaya. La cérémonie d'ouverture de cette manifestation a été marquée, dimanche soir, par un récital musical donné par des étudiants du conservatoire de Relizane, ainsi qu'une représentation théâtrale de la pièce «El qaracina» (Les pirates) de la coopérative «El Fordja» de la wilaya de Tlemcen. Cette manifestation culturelle de trois jours enregistre la participation de 9 troupes, dont sept du théâtre pour enfants et

deux du théâtre pour adultes, venues des wilaya de Tlemcen, Sidi Bel-Abbès, Oran, Mostaganem, Relizane, Saïda, Tiaret et Boumerdès. Il s'agit des associations «Fen, thakafa wa ibdaa» (Art, culture et créativité) d'Oran, «Activités culturelles El Besma», «Djillali Abdelhalim», «El Besma» de Mostaganem, «Kateb Yacine» de Sidi Bel-Abbès, «Gouala», «Ahlam ettoufoula» (Rêves d'enfance) et «Jil Dahra» de Relizane, l'Association de la culture et arts de Saïda et «Ennahda el menailia» de Boumerdès.

Racim C.

## CONDOLEANCES

La direction et le personnel des quotidiens «Le Jour d'Algérie» et «Les Débats» présentent leurs sincères condoléances à leur collègue Nacéra Chennafi suite au décès de son père, survenu le 27 décembre 2014, et l'assurent de leur profonde sympathie. Puisse Dieu Tout-Puissant accorder au défunt Sa sainte miséricorde et l'accueillir en Son vaste paradis.

A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.

## LA CHUTE DES PRIX DU PÉTROLE RISQUE D'AFLECTER L'ALGÉRIE



Djalou@hotmail.com

## Justice

### Report du procès à Alger de sept terroristes du GIA

■ Le procès de sept présumés terroristes impliqués dans des assassinats, attentats à la bombe dans des lieux publics, rapt et viols commis depuis 1997 à Alger, a été reporté, hier, à une date ultérieure, a-t-on appris de source judiciaire.

Par Hani Y.

L'affaire des sept terroristes affiliés au groupe islamique armé (GIA), alors dirigé par Rachid Abou Tourab, a été reportée en raison de «l'absence de l'avocat de l'un des accusés», précise la même source.

Les accusés doivent répondre des chefs d'accusation de «création d'un groupe terroriste armé, de massacre avec pose de bombes dans des lieux publics,

assassinats, rapt et viols», selon l'arrêt de renvoi du dossier. L'affaire remonte à 1997 lorsque l'accusé, Hocine Kobbi, a été chargé par le groupe islamique armé (GIA) de poser une bombe artisanale à la gare ferroviaire de Gué de Constantine. L'engin a explosé entre les mains de Kobbi, le rendant aveugle.

Malgré son handicap, l'accusé Kobbi a continué d'être un élément de soutien et d'appui pour ce groupe terroriste, car il s'est chargé d'obtenir des renseignements ainsi que le transport

des terroristes pour commettre des attentats dans plusieurs zones de la capitale.

Chargé par l'émir du GIA, Rachid Abou Tourab, d'exécuter un attentat suicide à la ceinture explosive, Hocine Kobbi décida alors d'informer les forces de sécurité sur les activités de ce groupe terroriste. Il a également informé les forces de sécurité des caches des groupes terroristes, ce qui a permis l'arrestation de plusieurs personnes et la récupération d'armes et de munitions de guerre. H. Y./APS

## Fêtes de fin d'année et Mouloud à Béjaïa

### Un plan spécial de sécurité mis en œuvre par la police

DES DISPOSITIONS sécuritaires ont été prises par la sûreté de wilaya en prévision des fêtes de fin d'année et du Mawlid Ennabaoui Echarif. «Un plan de sécurité et de prévention spécial a été mis en place pour garantir la sécurité et la quiétude aux citoyens au niveau des lieux publics, institutions, gares, mosquées, cimetières, etc.», selon la cellule de communication et de presse de la sûreté de wilaya. Ce plan, qui a déjà été mis en œuvre sur le terrain ces derniers jours, touchera les 14 daïras de la wilaya. La police a renforcé notamment sa présence sur le terrain, que ce soit au centre-ville où il y a beaucoup de mouvement de foules, sur les routes pour la régulation de la circulation routière et dans tous les coins réputés sensibles et où la présence de la police est recommandée. Les contrôles seront

également renforcés au niveau des barrages routiers et ailleurs. Des équipes sécuritaires ont été désignées pour travailler en étroite collaboration avec les autorités concernées afin de lutter contre le phénomène de

commercialisation des produits pyrotechniques qui inondent nos marchés et nos rues durant la fête du Mawlid Ennabaoui Echarif, indique encore la même source.

H. C.

## Constantine

### Nouvelle jonction entre pont Salah-Bey et cité Emir-Abdelkader

LE PONT géant Salah-Bey sera relié à la cité Emir-Abdelkader (ex-Faubourg Lamy) par une nouvelle jonction qui contribuera à désengorger la circulation automobile autour de ce quartier populaire de Constantine, a indiqué, hier à l'APS, le directeur des travaux publics. Cette nouvelle voie, dont la réalisation a été décidée dans le cadre d'un programme de modernisation des voies de communication dans la ville de Constantine, rentabilisera davantage le pont Salah-Bey, inauguré en juillet 2014, a ajouté Djamel-Eddine Bouhamed. La future jonction prendra naissance à la cité des Castors où aboutit le premier accès de l'ouvrage, jusqu'à la cité Emir-Abdelkader, à proximité de la station du téléphérique, a-t-il précisé. Le pont Salah-Bey desservira, dans une étape ultérieure, l'autoroute Est-Ouest et l'aéroport international Mohamed-Boudiaf, a-t-on rappelé de même source. R. N.